



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères

748.4-0 – BIOMOL 2/16

Notification aux Etats parties à l'Accord instituant la Conférence européenne de biologie moléculaire, fait à Genève le 13 février 1969

Adhésion de la République de Lituanie

Le 13 mai 2016, la République de Lituanie a déposé auprès du Conseil fédéral suisse son instrument d'adhésion à l'Accord instituant la Conférence européenne de biologie moléculaire, fait à Genève le 13 février 1969.

Conformément à son article XI, paragraphe 4, lettre b, l'Accord est entré en vigueur pour la République de Lituanie à la date du dépôt de l'instrument d'adhésion, soit le 13 mai 2016.

La présente notification est adressée par le dépositaire (www.dfae.admin.ch/depositaire) aux Etats signataires et adhérents, en application de l'article XI, paragraphe 7, lettre b de l'Accord.

Berne, le 8 juin 2016

